

---

MI-13-2022-37 : crédit de CHF 875'000.- TTC pour l'étude et la réalisation des abords de la route de Chancy (mesures 34.12)

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures – MI » du 19 octobre 2022,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration – FA » du 6 novembre 2022,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### DÉCIDE

Par 13 oui et 9 non (22 votants)

1. De mener l'étude et la réalisation des abords de la route de Chancy (mesures 34.12) telles que prévues dans la demande de crédit MI-13-2022-37.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 875'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2025.
5. De prendre acte qu'une participation au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) sera demandée lorsque le projet sera au stade définitif avec un financement garanti.

\*\*\*\*\*

# EXPOSE DES MOTIFS

Cette demande de crédit (DdC) a été précédée par une présentation de l'image directrice faite par la Commune à la Direction de Projet Tram en décembre 2018, qui avait permis de définir précisément le périmètre d'intervention et d'aboutir à une entrée en matière de l'Etat sur la modification de la procédure d'approbation des plans (PAP).

Dans le cadre du chantier du TCOB - prolongement de Bernex, la commune de Bernex avait mandaté le bureau Brodbeck Roulet architectes associés SA afin d'établir un avant-projet de traitement de l'espace public entre l'axe de la route de Chancy, le long du prolongement du tram vers Vailly, et le tissu bâti existant au sud.

Un rapport final d'avant-projet issu d'une collaboration étroite entre les différents services de la Commune (Service du Développement Urbain, Département des Infrastructures et des Bâtiments, Département de l'Environnement et des Sports), l'Organisation Régionale pour la Protection Civile et le l'Etat (Office Cantonal du Génie Civil et Office Cantonal des Transports) a été publié le 14 mai 2020. Cet avant-projet s'inscrit dans le projet d'agglomération 2 : mesure 34-12 et pourra bénéficier de subventions fédérales.

L'objectif de cette mesure est la transformation de la route de Chancy entre Bernex-est et Vailly en un boulevard urbain aux espaces publics de qualité. Le traitement de cet axe, qui sera structurant pour la nouvelle urbanisation, offrira un maillage d'espaces publics hiérarchisé, structuré et vert. Elle garantira la perméabilité ainsi que la mobilité douce nécessaire à un quartier urbain et la qualité des relations entre les arrêts des transports publics et les logements tout comme les centres d'intérêts.

Cet avant-projet avait identifié 6 lieux à améliorer.

1. Secteur Bernex-en-Combes - *partiellement réalisé par l'Etat*
2. Secteur Pré-Marais Sud – *totalemment réalisé par l'Etat*
3. Secteur Luchepelet – *totalemment réalisé par l'Etat*
4. Secteur Robert Hainard – *partiellement réalisé par l'Etat*
5. Secteur Protection civile et salle omnisports – *partiellement réalisé par l'Etat*
6. Secteur Vailly Sud – *sera réalisé dans le cadre du PLQ*

Lors des négociations l'Etat avait admis la prise en charge de plusieurs mesures qui ont été réalisées dans le cadre des travaux de prolongement du tram.

Cette DdC traite des compléments à apporter aux différentes mesures pour les secteurs « Robert Hainard » et « Omnisports », à savoir terminer les études, établir les dossiers d'autorisations de construire, les appels d'offres et la réalisation des travaux.

Il est également prévu d'associer le corps enseignant et les élèves de l'école Robert Hainard à la réflexion dès le printemps prochain, dans un but pédagogique.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif